

# COMMUNE DE MONT-DE-L'ENCLUS

-  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**  
**LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES**  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

-  
**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
07 août 2023	Lundi 3 juillet 2023	Lundi 2 octobre 2023 à 11H00 Place d'Amougies 2 7750 Mont-de-l'Enclus	Madame VANDENHAUTE Nathalie <a href="mailto:vandenhaute.n@montdelenclus.be">vandenhaute.n@montdelenclus.be</a> 069.76.82.63

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service OU un jour par semaine jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Place d'Amougies 2 à 7750 Mont-de-l'Enclus.

Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 16 juillet au 15 août compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :**

<http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/>

Lorsque la consultation a lieu un lundi après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi précédent auprès du service Travaux/Environnement : Madame Vandenhautte Nathalie : [vandenhaute.n@montdelenclus.be](mailto:vandenhaute.n@montdelenclus.be) ou par téléphone au 069.76.82.63

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 2 octobre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

<b>Projets d'arrêtés du gouvernement wallon</b>
Via courriel : <a href="mailto:Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be">Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be</a>

Amougies, le 07/08/2023.

Par le Collège,  
La Directrice Générale f.f.

Le Bourgmestre,

BAUSIER A.

BOURDEAUD'HUY J.P

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.